



DEC105050DR06

DECISION PORTANT NOMINATION D'UN AGENT CHARGE DE LA MISE EN OEUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE DANS UNE UNITE DU CNRS

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 relative à l'application du décret ci-dessus ;

Vu l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n°030039IGHS en date du 24 juin 2003;

Vu le projet de convention d'application entre le CNRS et les Universités lorraines 2009-2012 - du contrat quadriennal de développement des Universités 2009-2012, et la décision n°DEC10A001DSI du 18 décembre 2008 portant renouvellement de l'UMR n°7039 pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2009 et renouvellement du professeur Alain Richard en tant que directeur de l'unité mixte de recherche n°7039 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 03/09/2010 ;

Considérant que M. Marc SORO a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par les universités et de la Délégation Centre-Est du CNRS les 03, 04, 27, 28/05/2010 et les 15, 22/06/2010 ainsi que les 28, 29/06/2010 ;

M. Marc SORO, Ingénieur d'Etudes CNRS ;

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UMR 7039, à compter du 06/09/2010 ;

M. Marc SORO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Marc SORO est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à VANDOEUVRE, le 06/09/2010

Visa du délégué régional du CNRS

Le directeur de l'unité



Nancy-Université



CRAN – Campus Sciences – BP70239
54506 Vandoeuvre-lès-Nancy Cedex
FRANCE

Philippe Piéri

Visa du président de l'Université Henri Poincaré

Jean Pierre Finance

Alain Richard

Visa du président de l'Institut National Polytechnique
de Lorraine

François Laurent